



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Eau**

Affaire suivie par Benoît PLUMET <sup>GP</sup>  
QM / BP/LET210009

Tél : 05 59 80 87 54

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **12 JAN. 2021**

Lettre recommandée avec AR n° 2C 156 175 5829 5

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-01- du janvier 2021 portant prescriptions spécifiques au système d'assainissement d'Ostabat-Asme en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale de six mois.

Ce document est à conserver aux archives de votre structure pour communication aux personnes éventuellement intéressées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité  
Qualité/MISEN

Aurélie BIRLINGER

Monsieur le Président  
Communauté d'agglomération Pays Basque  
15 avenue Maréchal Foch  
CS 88507

64185 BAYONNE Cedex